

AU COEUR DES NÉGOCIATIONS

Suite à la réunion du 13 février 2024 entre Mme FAURE, Ministre chargée des Collectivités Territoriales, et les organisations syndicales, ainsi que l'annonce de la rencontre tripartite du 05 mars prochain avec les Employeurs Territoriaux, la colère et les inquiétudes des agents ne diminuent pas.

FO Police Municipale entend les doutes et craintes des collègues qui ne souhaitent plus perdre de temps pour leur carrière et leur retraite.

Dans ces remontées, nous notons par exemple la libre administration des collectivités territoriales quant à l'attribution des primes, la faible augmentation du pourcentage de l'ISMF pour les catégories B, mais également les piliers des revendications que sont la révision de notre catégorie d'emploi (cat B) et l'intégration des primes dans le calcul de la retraite.

C'est pourquoi FO s'est entretenu récemment avec le cabinet de Mme FAURE et l'Association des Maires de France afin de porter la voix des policiers municipaux et faire entendre leur colère.

C'est dans un climat de tensions que nous avons rappelé les points clés nécessitant des améliorations indispensables lors du rendez-vous du 05 mars :

- Mettre en place une politique obligatoire pour l'attribution de la prime police.
- L'augmentation de 3 % supplémentaires minimum pour la prime police des Chefs de Service.
- Un engagement officiel concernant les négociations sur les retraites.
- L'engagement qu'aucun collègue ne perdra de salaire à la fin du mois avec la prime qui remplacera l'IAT.



IMPORTANT



Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que les négociations sociales se font en trois temps :

- 1 - Le régime indemnitaire
- 2 - les retraites
- 3 - les carrières (la catégorie B)



Actuellement nous sommes au temps n°01 !

De plus, nous ne pouvons pas tout négocier en même temps car les interlocuteurs sont différents :

Régime indemnitaire = Ministre des Collectivités Territoriales + Employeurs Territoriaux

Les retraites = Ministre des Collectivités Territoriales + Ministre de L'Economie et des Finances + Matignon

Revalorisation de la filière en catégorie B = Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques.

Il est donc nécessaire de rencontrer les bons Ministères pour avancer sur chaque sujet !



C'est pour cela que nous ne rentrerons pas dans le rapport de force du 05 mars, qui, contrairement au 03 février, n'est pas nécessaire.



En parallèle, **FO Police Municipale ne s'arrête pas uniquement aux négociations avec le ministère, mais approfondit son travail pour faire avancer notre profession sur le volet social** qui, pour certaines de nos revendications passe obligatoirement par une **modification législative**.

C'est pourquoi, **au lendemain du 13 septembre, nous avons programmé une réunion de travail avec Mme la Députée Christelle D'INTORNI**.

À la suite d'une coopération entre Mme la Députée et FO PM, **une proposition de loi et une résolution viennent de voir le jour**.

Ce travail fait suite aux négociations actuelles car **pour avancer sur des revendications, il faut obligatoirement passer par le volet législatif**.

Nous remercions Mme la Députée pour son intérêt envers notre profession et son sérieux dans ce dossier.



Vous l'avez compris, nous sommes au début des négociations et il reste encore beaucoup à faire, mais nous ne lâcherons rien et nous resterons dans l'indépendance la plus totale durant les discussions, ayant comme unique but d'aboutir à un maximum de revendications sans faire de populisme.

Nous travaillons également à nous assurer qu'on ne nous rajoute pas de prérogatives supplémentaires à l'issue des négociations.

Nous vous tiendrons informés de toute évolution.

